

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010 À 18 h 00

L'an deux mil dix, le mardi trente mars, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2010, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Monsieur JM LAUVERGNAT, Receveur municipal assiste à la réunion.

Madame Aline CLÉMOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 23 février 2010 a été approuvé à l'unanimité.

Pour avoir réparé le tracteur à moindre coût, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Patrick MAZEAU, notre agent communal, Philippe CORNOT et Étienne GUÉLIN. Ce dernier est également remercié pour avoir colmaté le réseau de récupération des eaux pluviales du dojo et de la salle des associations. Sans oublier, Jean-Marie BOYER qui a remis en service la sono communale dans de bonnes conditions.

SUBVENTIONS 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2010 :

-	ACCA Rouffiac	50,00 €
-	Foyer Rural - Judo	155,00 €
-	Foyer Rural - Tennis	155,00 €
-	Donneurs de Sang pontois	50,00 €
-	Tempête Xynthia (Ass Maires Ch ^{te} -M ^{me})	150,00 €

VOTE DES TAXES

La commission des Finances, vu les charges à venir sur l'année 2010, propose une augmentation de 5 % sur le taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation et fixe les taux suivants :

-	Taxe d'habitation	9,36 %
-	Foncier bâti	12,92 %
-	Foncier non bâti	38,12 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Chaque chapitre du budget est explicité.

Devant la charge de plus en plus importante liée au fonctionnement du Syndicat Mixte Rouffiac / St Sever (+15 000 € en 2009 et +20 000 € en 2010), les membres du Conseil demande au Président dudit syndicat, Joël Arnaud, d'expliquer cette augmentation.

Tout d'abord, il confirme qu'aucun investissement n'a été programmé pour 2010 et que cette augmentation est due uniquement aux dépenses de fonctionnement.

Cette évolution s'explique partiellement par :

1) Une augmentation de la part des dépenses imputables à ROUFFIAC (42 %) du fait de l'augmentation du nombre des enfants issus de la commune scolarisés.

2) Une diminution de la fréquentation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement aussi bien les mercredis que pendant les vacances scolaires (Les parents prennent des congés pour garder leurs enfants ou les confient aux grands-parents).

3) Une diminution très significative des aides de la CAF (Nouvelle méthode de comptage des heures initiée par la CAF elle-même).

4) Une augmentation des denrées alimentaires pour la confection des repas (Aujourd'hui, le repas est subventionné par les communes à hauteur de 62 %).

5) Une augmentation des charges de combustibles (Gaz, électricité, bois pour le chauffage).

6) Une diminution des recettes de la garderie du matin depuis la mise en place du transport scolaire entre Rouffiac et St Sever.

7) Une augmentation des charges salariales.

Les Conseillers demandent au Président de réfléchir à une maîtrise drastique des dépenses et à une augmentation des recettes même s'il faut modifier le prix des repas à la hausse (*Pourquoi pas 1 € de plus par repas à la charge des parents ? Pour information et sur les bases 2010, avec une telle augmentation, la part de Rouffiac diminuerait d'environ 6 500 € et celle de St Sever de 9 000 €*).

Le Président confirme qu'il va ouvrir un dossier sur le sujet en relation avec sa Vice-Présidente, Anny Brung, et avec les élus du Comité Syndical, qu'ils soient de Rouffiac ou de St Sever. Le Président rappelle également que le projet gouvernemental, prévu pour septembre prochain, pour une semaine d'école sur 4,5 jours au lieu de 4 jours (Réduction du nombre d'heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi et classe le mercredi matin) ne ferait qu'augmenter la difficulté à maîtriser le budget (Moins d'heures d'ouverture du centre à Rouffiac et réorganisation complète des horaires de travail des agents).

Le budget est voté à l'unanimité comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 223 000,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 251 567,80 €

CONVENTION AIRE DE LOISIRS

Le gestionnaire de l'année dernière a formulé sa demande pour reprendre l'activité saisonnière. Il est invité à venir signer la convention.

CONVENTION SDEER

Monsieur le Maire rappelle au conseil la pose d'un complément d'éclairage public rue de la Chaume, travaux effectués par le SDEER en 2008. Le coût des travaux s'élève à 2 451,68 € dont 50 % sont pris en charge par le SDEER. Nous avons la possibilité de verser notre part, soit 1 255,84 €, en 5 annuités (de 2010 à 2014), sans intérêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le remboursement de la dette en 5 annuités, de 2010 à 2014,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire,
- prévoira la dépense aux budgets primitifs de 2010 à 2014.

PROGRAMME DE TRAVAUX

Programme de voirie 2010

Nous sommes dans l'attente des devis pour la réfection de la rue du Plantis Blanc, le chemin de la Terrière et l'impasse du Plantis Blanc, la rue de la Sainte-Vierge, la rue de la Grande Métairie et la rue de la Chaume. La reprise de la RD 128 et des rues de Peuplat sera exécutée semaine 14 ou 15, selon la météo.

Planning des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom à Charpentières et au Grand Loubet

Assainissement : démarrage vers le 15 avril, l'enquête chez les abonnés est réalisée.

Enfouissement des réseaux : début du 3^{ème} trimestre.

Reprise de la voirie par les entreprises : 4^{ème} trimestre.

"RÉFÉRENTS TEMPÊTE" POUR ERDF

Par courrier du 22 février 2010, ERDF nous demandait de désigner 2 personnes, dont au moins un membre de l'équipe municipale, pour être en lien direct avec la cellule de crise d'ERDF en cas de crise majeure. Ces "Référénts Tempête" seront informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannages et des délais de réalimentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil nomme :

- Mr Joël ARNAUD, Maire-Adjoint,
- Mr Pierre DESTRIEUX, Maire-Adjoint ,

Pour assurer cette fonction.

FDGDON : DÉSIGNATION DE TIREURS

Il est précisé qu'il n'y a pas de prise en charge du piégeage des ragondins par la CDCHS. Possibilité de désigner des tireurs, membres de l'ACCA.

A l'unanimité, le conseil désigne les chasseurs suivants pour assurer cette tâche :

MM MARTINAUD Eric, Adrien, Rémy, ROBERT Cyril, SLANKA Didier, REVAUT Jean-Claude et AUDITEAU Jean.

SINISTRE DOJO ET SALLE DES ASSOCIATIONS

L'assurance nous avait demandé de faire le minimum de travaux, quitte à condamner l'accès aux salles et aux toilettes, dans l'attente du passage de l'expert et du responsable de l'entreprise qui avait réalisé les travaux d'origine.

Ces personnes ont été reçues hier matin et hier après-midi les mesures conservatoires ont été prises dans l'attente de la solution finale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ